

CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Procès verbal de la séance du Conseil Général du 31 mai 2011

Il est 20 h. M. Christophe Rapin, Président ouvre la séance, Mme Anne-Marie Berthoud, Secrétaire, tient le procès-verbal.

1. Appel

Le Président rappelle que le Conseil a valablement été convoqué et invite la Secrétaire à procéder à l'appel.

A l'appel de leur nom, 30 conseillers et conseillères répondent présents. Le quorum étant atteint, le Conseil Général peut valablement délibérer.

Le Président rappelle au Conseil qu'une figure emblématique de la Commune, M. Robert Martin, nous a quittés le 13 mars 2011 à l'âge de 88 ans.

Le Président fait l'éloge du défunt et invite le Conseil à observer une minute de silence.

Les débats reprennent.

2. Approbaton de l'ordre du jour

Le Président soumet l'ordre du jour à l'approbaton du Conseil sans qu'un membre du Conseil n'en réclame la lecture.

L'ordre du jour est approuvé sans commentaire.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 9 décembre 2010

Le Président demande si lecture du Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 9 décembre 2010, annexé à la convocation, doit être donnée. Aucun membre du Conseil ne sollicite la lecture de ce procès-verbal

Le Président soumet le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2010 à l'approbaton du Conseil.

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

4. Admission – Démission

Aucune.

5. Comptes 2010

Le Président rappelle que les comptes 2010 tels que présentés par la Municipalité et présentant un léger bénéfice ont été remis aux membres du Conseil avec la convocation.

Le Président invite M. Michel Greppin, rapporteur de la Commission des Finances, à donner lecture du rapport de cette commission sur les comptes 2010 présentés par la Municipalité.

En substance, la Commission des finances relève le résultat positif des comptes 2010 qui se monte à frs 14'079.- en lieu et place du déficit initialement prévu. La Commission remercie le boursier pour sa parfaite maîtrise de la comptabilité communale et recommande l'adoption des comptes 2010 tels que présentés.

Le Président remercie le rapporteur et les membres de la Commission et ouvre la discussion.

M. Alain Michaud demande des explications quant à la taxe sur le cimetière mentionnée dans le compte 427.02.

Le boursier explique qu'il s'agit en fait de frais refacturés au bénéficiaire de la prestation et qui doivent figurer dans les comptes conformément aux règles comptables

M. Alain Michaud demande des explications quand à la taxe non pompier.

Le Syndic répond que la taxe non pompier est toujours en vigueur, la nouvelle loi n'étant toujours pas votée et acceptée. Le jour où la nouvelle organisation du SISPO sera officialisée, en 2013, la taxe ne sera plus prélevée auprès des citoyens.

Le Syndic tient à donner quelques chiffres concernant les comptes 2010, notamment au sujet des couts par habitant. A savoir qu'en 2010 le budget total de la Commune pour 436 habitants s'élève à frs 329'720.64, soit un montant de frs 756.24 par habitants, dont frs 428.- pour les frais de scolarité.

La parole n'étant plus demandée le Président soumet le préavis municipal portant approbation des comptes 2010 au vote.

Le Préavis municipal portant approbation des comtes 2010, pour la Commune de Montcherand est accepté à l'unanimité.

6. Approbation du projet de mise en conformité des conduites EU et EC sur la parcelle N° 71 lieu dit L'Ochette et d'un crédit de frs 160'000 pour effectuer les dits travaux

Le Président rappelle que le préavis municipal relatif à l'approbation du projet de mise en conformité des conduites EU et EC sur la parcelle No 71 et d'un crédit de frs 160'000 pour effectuer les dits travaux a été remis aux membres du Conseil.

Il demande donc à M. François Viret, rapporteur de la Commission ad hoc, de donner lecture du rapport de ladite commission. Après consultation et explications des documents présentés par M. Patrick Simon, municipal responsable du projet, la Commission n'a pas de remarque particulière ni d'objection à formuler et invite les membres du Conseil à approuver le projet de mise en conformité des conduites EU et EC sur la parcelle No 71 lieu dit L'Ochette.

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission des finances, M. Michel Greppin qui donne lecture du rapport de ladite Commission. En substance, il a été relevé que les travaux projetés sont un mal nécessaire au vu de l'ancienneté des installations qui datent de plus de 50 ans et ne sont plus en conformité avec les normes de construction actuelles. La Commission des finances remercie le Syndic et le Boursier pour leur dévouement et les renseignements fournis et propose au Conseil d'adopter le préavis municipal relatif à l'approbation du projet de mise en conformité des conduites EU

et EC sur la parcelle No 71 lieu dit L'Ochette et d'un crédit de frs 160'000.- pour effectuer les dits travaux.

La parole n'étant pas demandée, le Président propose de passer au vote

Le préavis municipal portant approbation du projet de mise en conformité EU et EC sur la parcelle No 71 lieu dit L'Ochette et d'un crédit de frs 160'000.- pour effectuer les dits travaux est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Général.

7. Adoption de l'augmentation des salaires des municipaux et du syndic

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission des finances.

M. Michel Greppin donne lecture du rapport de la Commission des finances au sujet du préavis portant sur l'augmentation des salaires des municipaux et du Syndic. Alors que la municipalité requière une augmentation du salaire du Syndic à CHF 6'000.00 et de celui des municipaux à CHF 4'500.00 (en lieu et place de CHF 4'500.00 et CHF 3'000.00 actuellement), la Commission des finances présente un contre-projet et propose d'arrêter la rémunération annuelle du syndic à frs 7'000.- et celle des municipaux à 5'000.- et de fixer la rémunération des heures de vacations à frs. 30.-.

La Commission invite donc le Conseil à ne pas accepter le préavis municipal mais à adopter la contre-proposition qu'elle présente.

Le Président ouvre la discussion

M. Chevalier estime qu'au vu du dévouement de la Municipalité, la proposition de la Commission doit être acceptée.

M. François Viret estime également que la Municipalité mérite cette augmentation.

Le Président indique que même avec les chiffres proposés par la Commission il convient de parler d'indemnisation plutôt que de rémunération au vu du temps très important consacré par les municipaux et le syndic à leurs fonctions.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose que le Conseil vote directement sur la contre proposition de la Commission des finances relative à l'adoption de l'augmentation des salaires des municipaux et du syndic.

Cette proposition ne faisant l'objet d'aucune objection et d'aucune abstention, la contre proposition de la Commission des finances relative à l'augmentation des salaires des municipaux et du syndic est adoptée à l'unanimité.

Partant, le préavis municipal relatif au même sujet devient sans objet.

M. Alain Michaud demande si le salaire de la secrétaire a également été adapté.

Le syndic répond que le salaire de la secrétaire correspond au salaire du marché comme celui du boursier.

8. Information du Président

Le Président rappelle que le Conseil Général ne dispose pas de son propre règlement et suggère que le bureau se mette à la tâche pour en élaborer un en invitant MM. François Viret et Alain Michaud, ancien Président et Vice-président du Conseil à participer à ce projet avec le bureau.

Le président demande à l'assemblée d'applaudir chaleureusement Mme Anne-Marie Berthoud qui a fonctionné de juin 2009 jusqu'à la fin de cette législature en tant que secrétaire du Conseil. Elle sera remplacée par Mlle Isabelle Blanchet toute récemment élue qu'il remercie également pour son engagement.

9. Communications de la Municipalité

M. Alain Pelet relate les travaux effectués pour le trottoir ainsi que la mise en place de trafiblocs correspondant à la future mise à l'enquête qui devrait normalement débiter la semaine prochaine pour la sécurité dans le village.

M. Alain Michaud demande si le trottoir ne devrait pas faire l'objet d'une inauguration. La municipalité accepte la proposition et fera le nécessaire prochainement.

Le Président rappelle que la mise à l'enquête concernant la sécurité dans le village permettra à ceux qui en expriment le désir, de se prononcer sur le projet ou d'émettre leur opposition.

M. Alain Pelet, tient à remercier les Conseillers ainsi que ses collègues, le boursier et la secrétaire pour l'excellente collaboration tout au long de sa législature.

Mme Patricia Hiertzeler donne un compte rendu de la dernière assemblée d'AJOVAL. La garderie St-Claude ouvrera ses portes en août 2011. Au vu des comptes on constate que les parents participent largement au financement des structures d'accueils. Le nombre de personnes concernées par l'accueil de jour a progressé de 25 % de 2009 à 2010,

Patrick Simon revient sur l'interdiction d'arrosage qui a été décidée par la Municipalité et donne les explications au sujet des deux pompes de la station de pompage qui étaient tombées en panne. Pour l'instant la municipalité maintient son interdiction.

M. Alain Michaud demande pour quelle raison les fontaines n'ont pas été arrêtées.

M. Patrick Simon répond que les fontaines ne sont pas alimentées par les mêmes conduites ce qui permet ainsi d'assurer un minimum d'arrosages et l'abreuvement du bétail.

Le Syndic remercie le Conseil d'avoir accepté la contre proposition faite par la Commission des finances au sujet de l'augmentation des salaires. Il avoue que c'est la première fois qu'il apprécie le refus d'un préavis municipal.

Le Syndic donne quelques explications concernant la décision de la Municipalité de renoncer pour l'instant à une liaison Swisscom à haut débit. Le coût d'installation s'élèverait à frs 132'136.-, Swisscom financerait frs 300.-/habitant ce qui laisserait une charge pour la commune de frs 56'000.- .

Le Syndic informe le Conseil sur la répartition des dicastères pour la prochaine législature :

Jean-Michel Reguin : Administration générale - Finances - Bâtiments – Archives – Association pour l'église et cultes

Patrick Simon : Services industriels – Police des constructions– Déchets

Valérie Rovéro : Ecoles – Tourisme – Contrôle des habitants – Transport - Informatique – Protection civile et Service du feu.

Bertrand Gaillard : Domaines - Routes – Plantages - Cimetière

Patricia Hiertzeler : Affaires sociales – Cultures, sports, loisir, jeunesse – Police.

Mme Patricia Hiertzeler assumera également le rôle de vice-syndic pour les 5 ans à venir.

Les séances de municipalité auront lieu le lundi à 20 h.

M. Jean-Michel Reguin remercie l'assemblée ainsi que le bureau pour son excellent travail. Il tient également à remercier les deux municipaux sortants en leur remettant une petite attention.

10. Divers et propositions individuelles

M. Michel Greppin relève la complexité du nouveau fonctionnement de la déchetterie qui n'est pas évident à comprendre.

M. Patrick Simon répond que la Municipalité est confrontée à de nombreux problèmes liés à la déchetterie. Une grande quantité de déchets non conformes se retrouve dans la benne des encombrants. Il rappelle que les récipients de plus de 2 litres et les objets de 50 cm. de diam. et plus peuvent aller dans la benne. Toutefois il rappelle que les frais engendrés par la vidange de la benne des objets encombrant sont refacturés en fin d'année à la population sous forme de taxe.

M. Chevalier désire quelques explications au sujet de la pose de plaquettes sur la pierre du Jardin du Souvenir. Il a effectivement été surpris par le format de l'inscription déjà en place.

M. Georges Weber répond que cette dimension avait été définie dans l'annexe au règlement du cimetière.

11. Appel

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt les débats et demande à la Secrétaire de procéder à l'appel. A l'appel de leur nom 30 Conseillers ou Conseillères répondent présents.

Il est 21h.10 lorsque le Président lève la séance.

Le Président :

La secrétaire :